



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/21/Corr.1
29 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5 – 9 juillet 2010

Corrigendum

APERÇU DES QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Ce document est émis afin de :

- **Remplacer** les paragraphes 2 et 11 par ce qui suit :

2. Les agences d'exécution et bilatérales ont présenté 107 demandes de financement qui comprennent des nouveaux accords pluriannuels, des tranches d'accords pluriannuels approuvés et des projets/activités s'élevant à 51 380 943 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, le cas échéant, comme proposées. Suite à l'examen du Secrétariat, 51 projets et activités s'élevant à 4 055 899 \$US ont été recommandés pour approbation générale; 28 projets et activités (comprenant 17 projets ne portant pas sur des investissements inclus dans les documents sur la coopération bilatérale et les amendements des programmes de travail, et 11 projets d'investissement et de démonstration) pour une somme de 23 984 712 \$US ont été transmis au Comité exécutif pour examen individuel; et 26 projets et activités d'une valeur de 13 539 449 \$US ont été retirés par les agences d'exécution pertinentes. Le Secrétariat recommande qu'un projet du programme de travail du PNUE s'élevant à 73 450 \$US (tel que présenté) ne soit pas approuvé. En outre, le Secrétariat n'a pas soumis un projet d'investissement présenté par la République arabe syrienne (ONUDI) pour un montant de 1 913 921 \$US, car la proposition ne contenait pas les renseignements ou les éléments nécessaires pour que celle-ci soit prise en considération pour une approbation éventuelle (décision 50/14¹). Au moment de la

¹ « (a) Ne pas inclure des propositions de projets et d'activités qui, à la date d'échéance de la présentation pour chaque réunion, ne contenaient pas les renseignements ou les éléments nécessaires pour que la présentation soit prise en considération pour une approbation éventuelle dans le matériel de réunion; (b) fournir au Comité exécutif une liste de toutes les propositions reçues, mais non incluses dans le matériel de réunion comprenant les raisons de la non-inclusion ».

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

préparation du présent document, l'agence d'exécution pertinente n'avait pas convenu de retirer le projet.

11. Au total, 28 projets et activités d'une valeur totale de 31 521 055 \$US comme proposés et de 23 984 712 \$US après l'examen du Secrétariat sont présentés pour examen individuel. Les questions liées aux projets ne portant pas sur des investissements sont présentées dans le document de coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/22/Rev.1) et figurent dans les amendements de programme de travail des agences d'exécution concernées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/23 pour le PNUD; UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/24 pour le PNUE; UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/25 pour l'ONUDI et UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/26 pour la Banque mondiale).

Annexe I